

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro CCDC_221114_099

portant sur

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA RÉHABILITATION DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE SOURCES PAYROL _ LE TOS

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°CC_200711_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

VU l'avenant actant le transfert du marché de travaux relatif à la réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable sources Payrol - Le Tos, du Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois à la Communauté de communes Lodévois et Larzac au 1er janvier 2021,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au contrat initial entraînant une plus value,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable Sources Payrol - Le Tos avec le groupement conjoint INEO (mandataire)/BALDARE,

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget eau potable, chapitre 21, article 21531,

- **ARTICLE 4** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le quatorze novembre deux mille vingt-deux,

Le Président
Jean-Luc REQUI



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT - MODIFICATION DE MARCHÉ N°01

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté de Communes Lodévois et Larzac (acheteur cessionnaire)
Place Francis Morand
34700 LODEVE
Tél. : 04.67.88.90.90
Représentée par Monsieur Jean-Luc REQUI

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Groupement INEO / BALDARE – Mandataire INEO
16, rue Claude-Marie Perroud
BP 34749
31 047 TOULOUSE CEDEX 1

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché de travaux
Réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable Sources Payrol – Le TOS

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **02/04/2020**
Date d'effet de l'ordre de service de démarrage des travaux (OS 3) : **22/6/2020**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

Préparation : 1 mois

Travaux : 3 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

MONTANT TF + TQ 1 + TO 2+ VI :

- Montant HT : **794 540,99 €**
- Taux de la TVA 20% : **158 908,19 €**
- Montant TTC : **953 449,18 €**

D - Objet de l'avenant n°1

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- **1/ Mise en œuvre de 4 fourreaux 42/45 entre le réservoir et la limite de prestation Sud des travaux**

Motivation :

La liaison téléphonique n'étant pas prévu dans les travaux amont entre le réservoir et la limite de prestation sud, le programme de travaux doit être modifié afin d'intégrer cette prestation au présent marché et ainsi assurer la continuité de la ligne télécom entre le réservoir des Tos et les sources de Payrol.

Impact financier sur la tranche ferme :

- Montant HT : + **4 159,00 €**
- Taux de la TVA 20% : **831,80 €**
- Montant TTC : **4 990,80 €**
- % d'écart introduit par cette modification : 0,5 %

Impact délais : 2 semaines

• **2/ Mise en œuvre d'un réseau PeHD 63 à l'entrée de Lauroux sur demande de la commune**

Motivation :

A la demande de la commune de Lauroux, la conduite de distribution en PeHD 63 prévue au marché doit être prolongée de 215 ml afin de permettre de distribuer les maisons, situées en aval du point de raccordement initial.

Impact financier sur la tranche ferme :

- Montant HT : + **10 361,30 €**
- Taux de la TVA 20% : **2 072,26 €**
- Montant TTC : **12 433,56 €**
- % d'écart introduit par cette modification : 1,30 %

Impact délais : 2 semaines

• **3/ Raccordement du surpresseur à l'ancienne conduite en haut de la rue**

Motivation :

Le réseau existant n'étant pas présent au point de raccordement attendu, le raccordement prévu doit être prolongé de 38 ml par rapport au programme initial.

Impact financier sur la tranche ferme :

- Montant HT : + **3 642,90 €**
- Taux de la TVA 20% : **728,58 €**
- Montant TTC : **4 371,48 €**
- % d'écart introduit par cette modification : 0,45 %

Impact délais : 2 semaines

• **4/ Ajout vanne de vidange sur l'ancien réseau fonte**

Motivation :

Afin d'optimiser l'exploitation des réseaux, une vanne de vidange doit être ajoutée sur l'ancien réseau d'adduction au niveau de l'alimentation de Lauroux. Pour mémoire ce réseau est transformé par le projet en adduction sous pression du réservoir de Lauroux.

Impact financier sur la tranche ferme :

- Montant HT : + **1 900,00 €**
- Taux de la TVA 20% : **380,00 €**
- Montant TTC : **2 280,00 €**
- % d'écart introduit par cette modification : 0,23 %

Impact délais : 1 semaine

- **5/ Aménagement du passage à gué dans le ruisseau du Laurounet**

Motivation :

Afin de faciliter l'exploitation du nouveau réseau et de pouvoir accéder à la rive gauche du Laurounet, un passage à gué sur le Laurounet doit être réalisé.

Impact financier sur la tranche optionnelle 2 :

- Montant HT : + 8 000,00 €
- Taux de la TVA 20% : 1 600,00 €
- Montant TTC : 9 600,00 €
- % d'écart introduit par cette modification : 0,98 %

Impact délais : 1 semaine

- **6/ Aménagement hydraulique en contrebas de la source de Payrol**

Motivation :

Afin de traiter le ruissellement des eaux de surface et ainsi assainir la zone de tranchée située en contrebas des sources de Payrol, un aménagement hydraulique de surface doit être réalisé.

Impact financier sur la tranche optionnelle 1 :

- Montant HT : + 23 300,00 €
- Taux de la TVA 20% : 4 660,00 €
- Montant TTC : 27 960,00 €
- % d'écart introduit par cette modification : 2,83 %

Impact délais : 3 semaines

- **7/ Reprise de voirie en fonction des demandes du CD34**

Motivation :

Suite aux accords de principe sur la réfection du revêtement de voirie sur la zone de chantier, les inspections et essais n'ayant pas donné satisfaction suffisante, il a été conclu une reprise de la zone concernée.

Cette zone s'étend de la limite sud du chantier située à proximité du réservoir des Tos jusqu'à l'entrée du bourg de Lauroux.



La reprise du revêtement sera réalisée de la façon suivante :

- Rabotage du revêtement sur 3 cm
- Mise en œuvre d'une épaisseur de 3 cm de GE

Impact financier sur la tranche ferme :

- Montant HT : + 26 790,00 €
- Taux de la TVA 20% : 5 358,00 €
- Montant TTC : 32 148,00 €
- % d'écart introduit par la modification de marché N°7 : 3,17 %

Impact délais : 3 semaines

- **8/ Remise en service de la RD entre le pont de Lauroux et le surpresseur tous les jours en fin de journée**

Motivation :

Pour permettre la circulation des riverains en dehors des horaires de travail, les travaux situés entre le pont de fer de Lauroux et le surpresseur ne pourront pas être réalisés en route totalement barrée comme initialement prévu. Ainsi, la route sera remise en circulation tous les jours en fin de journée jusqu'au lendemain matin.

Impact financier sur la tranche ferme :

- Montant HT : + 6 950,00 €
- Taux de la TVA 20% : 1 390,00 €
- Montant TTC : 8 340,00 €
- % d'écart introduit par la modification de marché N°8 : 0,80 %

Impact délais : 2 semaines

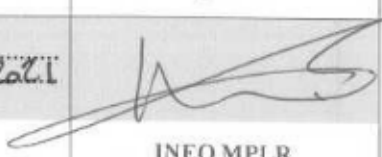
L'ensemble des modifications présentées ci-dessus entraîne des délais supplémentaires de 16 semaines sur la phase travaux, ce qui porte le délai global de la phase travaux à 6.5 mois au lieu de 3 mois initialement.

Les modifications et les incidences correspondantes du présent avenant sont synthétisés dans le tableau comme suit :

SYNTHESE DES MODIFICATIONS DE L'AVENANT 1								
Tranche	Objet de la tranche	Montant initial des tranches en € HT	N° modification	Objet de la modification	Impact délais en semaine	Montant plus-value en € HT	Montant moins-value en € HT	Montant des tranches en € HT après avenant
Ferme	Réseaux humidés et fibre sur partie en terrain public, de l'embranchement du chemin privé au riant au niveau du Lauroumet à la plateforme des Tois	673 377,83	1	Mise en œuvre de 4 Bouroux 4245 entre le riant et la limite de protection Sud des travaux	2	4 169,00 €		728 981,03 €
			2	Mise en œuvre d'un réseau PNH 105 à l'entrée de LAUROUX sur demande de la commune	2	10 361,30 €		
			3	Raccourcissement du surpresseur à l'ancienne conduite en haut de la rue	2	3 642,00 €		
			4	Ajustement de volume sur l'ancien réseau forte	1	1 900,00 €		
			7	Remise de vitesse en fonction des demandes du C234	3	28 700,00 €		
			8	Remise en service de la PD entre le pont de Lauroux et le surpresseur tous les jours en fin de journée	2	5 850,00 €		
Optionnelle 1	Réseaux humidés et fibre sur partie privée entre Payrol et le Lauroumet y compris la traversée du ruisseau	59 215,91	6	Aménagement hydraulique en contrebas de la source de Payrol	3	23 300,00 €		122 515,91
Optionnelle 2	Réseaux humidés et fibre en terrain privé du ruisseau du Lauroumet à la tranche ferme	26 147,25	5	Aménagement du passage à gué dans le ruisseau du Lauroumet	1	8 000,00 €		34 147,25
Variante imposée	Moins-value pour réalisation de franchissement du Lauroumet en tranche conditionnelle réalisée à l'abri de bastardaux	4 000,00		Sans objet				
MONTANT TOTAL DU MARCHÉ EN € HT		794 540,00	TOTAL DELAIS SUPPLEMENTAIRES EN SEMAINE		16	85 103,20	-	883 646,19

La plus-value globale du présent avenant représente 85 103,20 € HT soit 10.71 % du montant du marché initial.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
François Olive Directeur d'Agence	A LODEVE le 02/02/2021	 INEO MPLR Agence Rx Aveyron Languedoc Roussillon 1252, avenue de l'Aigoual B.P. 40321 12103 MILLAU Cedex Tél. 05 65 60 48 59 - Fax 05 65 61 31 06

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A LODEVE, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de la modification de marché au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification de marché »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

